



## Retracting on a signed estimate in a real estate not acquired

Par **E1000**, le **20/12/2010** à **11:23**

Bonjour, rnrnLe 02/11/2010 j'ai signé un devis de travaux d'isolation des combles sans verser l'acompte de 30% et avec mention "Bon pour travaux sous réserve acceptation bancaire". La date des travaux était pour mi decembre. rnAujourd'hui après passage d'un autre artisan, mes combles sont bien isolé et pas besoin de le refaire. rnJe n'ai pas encore eu l'acceptation du crédit de la maison et je n'ai pas envie de faire les travaux d'isolation. Je sais aussi que le fait d'avoir signé transforme le devis en contrat et donc en engagement. rnY a t'il moyen de me retracter? D'autant plus que dans le crédit de la maison qui a été revue à la baisse je ne pouvais plus mettre tous les travaux prévue initialement : je n'ai pas l'argent.rnrnMerci d'avance à qui me repondra. rnC'est urgentissime !!!!.

Par **jeetendra**, le **20/12/2010** à **14:29**

Bonjour, pour moi vous ne pouvez vous retracter que si le credit n'a pas été accepté. Sinon il faudra dédommager l'entrepreneur qui lui s'est engagé par écrit (devis) à effectuer les travaux d'isolation des combles, cordialement.